



**METPARK**

Place à la mobilité

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

02 OCT. 2024

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration  
de METPARK - Séance du 24 septembre 2024 (convocation du 12 septembre 2024)**

Aujourd'hui vingt quatre septembre deux mille vingt quatre à 10 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick PAPADATO

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** Mme Géraldine AMOUROUX à M. Patrick BOBET, M. Olivier ESCOTS à M. Patrick PAPADATO, M. Stéphane MARI à Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT, Mme Brigitte TERRAZA à M. Gérard CHAUSSET

**La séance est ouverte**

**AFFAIRE 2024/05/19P**

**RESILIATION DES CONTRATS PUBLICS POUR MOTIF D'INTERET  
GENERAL : AUTORISATION DONNEE AU DIRECTEUR GENERAL**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R. 2221-24 qui prévoit que le conseil d'administration peut donner délégation au directeur d'une régie chargée de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial « *pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (...)* ».

Vu la faculté de résiliation pour motif d'intérêt général qui concerne l'ensemble des contrats publics, dont les marchés publics ;

Afin d'assurer l'efficacité et la souplesse nécessaire au bon fonctionnement de la Régie METPARK dans la gestion de ses marchés et contrats publics, il serait opportun de permettre au directeur général de la Régie, Monsieur Nicolas ANDREOTTI, lorsqu'un motif d'intérêt général le justifie, de mettre un terme de manière anticipée au contrat concerné et de mener les discussions en vue de déterminer le montant de l'indemnité qui pourrait être due au cocontractant résilié.

Chaque année une liste des contrats résiliés dans ce cadre sera communiquée au Conseil d'administration.

**Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser le directeur général de la Régie à résilier, pour motif d'intérêt général, les marchés et contrats publics passés par la Régie, de bien vouloir l'autoriser à mener les discussions en vue de l'indemnité de résiliation qui pourrait être due au cocontractant résilié et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la décision de résiliation.**

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.**

**Fait et délibéré au siège social de METPARK le 24 septembre 2024**

**Pour expédition conforme**

**Le Président**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christophe Duprat', with a horizontal line underneath it.

**Christophe DUPRAT**